

# **Charte de la Transition écologique et de la Sobriété énergétique**

La ville d'Avermes est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique, notamment à travers la réduction de l'éclairage public (ville labellisée 1 étoile en 2016 puis 2 étoiles depuis mai 2021...), la démarche zéro phyto (labels 3 feuilles et Terre saine de la FREDON, label villes et villages fleuris ...), l'aménagement du territoire avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre caractérisé principalement par la création de parcs dont un parc de la biodiversité et un parc éco-sensoriel, la tenue des Journées Nature organisées par l'AVCA depuis 1992 (journées consacrées aux problématiques environnementales à travers ateliers et conférences)...

Dans un contexte de crise énergétique majeure et de réchauffement climatique de plus en plus prégnant, la ville d'Avermes réaffirme son engagement dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable et de sobriété énergétique à renforcer et à accélérer. Elle entend construire un modèle de ville verte et durable qui préserve nos ressources, nos paysages et notre territoire.

Transition écologique et sobriété énergétique sont deux concepts qui se complètent en entrant en synergie positive en agissant de façon transversale dans les politiques publiques de la collectivité qui doivent maintenant bénéficier d'une analyse systémique dans la construction des projets futurs.

Cette charte est le résultat d'actions coordonnées entre les services, les élus, le conseil consultatif : elle a vocation à s'enrichir dans le temps par l'apport des citoyens et des différentes forces vives qui participent à la vie du territoire.

## Transition écologique

### Développement durable, biodiversité, réchauffement climatique

Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

La transition écologique recouvre plusieurs secteurs et enjeux dont le maintien de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

**La commune d'Avermes agit pour accompagner ces changements et rendre la transition écologique pérenne :**

#### **\*Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics :**

→ GESTION DIFFÉRENCIÉE, POURQUOI ?

- Adapter les interventions (fréquence, intensité) en fonction des espaces ;
- Réduire la consommation d'eau et le nombre de tontes ;
- Préserver la biodiversité. Pour le service espaces verts, c'est l'opportunité d'organiser le travail de manière plus pertinente, en concentrant l'attention sur les sites qui en ont le plus besoin et en intervenant moins sur les sites naturels ;

→ QUELS ENJEUX ? :

- Economiques : Optimisation des moyens humains et financiers ;
- Environnementaux : Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires ;
- Ecologiques : Mettre en cohésion l'inerte et le vivant (ville et nature) / Penser la ville comme un écosystème urbain ;
- Culturels : Valoriser les espaces communaux dans une démarche de « Ville-Nature » / Penser la nature comme objet de culture ;
- Sociaux : Prendre en considération la sécurité des administrés / Sensibiliser ces derniers et améliorer leur cadre de vie ;
- Politiques : S'engager dans une démarche de certification « *développement durable* » à travers l'obtention de différents Labels comme ceux déjà obtenus : Villes et villages fleuris, Terre saine (communes sans pesticides), Niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics 3 feuilles, Ecole en démarche de développement durable E3D.

## **\* Détermination d'une palette végétale pour adapter nos pratiques au changement climatique :**

- Choisir des espèces végétales peu exigeantes en eau et résistantes aux canicules ;
- Une palette végétale qui mêle végétaux « sauvages » et horticoles ;
- Diversifier les essences et favoriser la plantation d'essences mellifères ;
- Privilégier les plantations en pleine terre au détriment des jardinières ;
- Développer l'arrosage par le goutte à goutte ;
- Pratiquer le paillage des parterres ;
- Accepter la végétation spontanée là où elle n'est pas gênante car elle nourrit le sol ;

## **\*Lutter contre les îlots de chaleur :**

Le changement climatique entraîne une élévation de la température de l'air et des surfaces en ville par rapport aux zones périphériques particulièrement la nuit. Les écarts de température peuvent être de 3 à 4 degrés. Les matériaux urbains stockent la chaleur le jour et la relibèrent la nuit.

Pour lutter contre ce phénomène, la nature et le choix des matériaux jouent un rôle important. Les arbres et les espaces végétalisés par l'ombre portée et l'évapotranspiration sont des facteurs essentiels, tout comme le choix de revêtement et mobilier à albedo élevé. De même, la présence de l'eau (fontaine, brumisateurs, noues...) sont des éléments régulateurs.

Les projets d'aménagement urbain de la commune devront continuer à prendre en compte ces données et des améliorations seront apportées dans les quartiers en fonction des possibilités techniques avec 3 principales mesures à respecter :

- Choisir des mobiliers urbains climatique rafraichissant ;
- Planter des îlots d'arbres de haute tige ;
- Favoriser l'implantation de noues et autres dispositifs de gestion des eaux pluviales (fossés, chaussées réservoir, tranchées drainantes, citernes, puits d'infiltration...)



## **\*Végétaliser les cours d'écoles :**

L'objectif est de faire des cours d'école des « parcs jardins », un lieu de jeux, de bien être, d'épanouissement, de découverte et d'éducation.

La désimperméabilisation des sols et leur renaturation, la plantation d'arbres, le développement de surfaces végétalisées, la création de jardins potager et floral associés à l'implantation de jeux répondront à ces objectifs tout en créant de nouveaux espaces verts au sein de la ville.

Ces projets devront faire l'objet de concertations entre tous les acteurs concernés : enseignants, parents, enfants, animateurs, agents et élus.

Outre la végétalisation supplémentaire de la cour d'école élémentaire du groupe scolaire Jean Moulin engagée par la commune, la priorité sera le groupe scolaire François REVERET pour lequel un programme de végétalisation de la cour de l'école élémentaire est actuellement à l'étude.

## **\*Politique environnementale et urbanisme durable**

L'objectif est de créer de nouveaux quartiers urbains alliant nature, usages fédérateurs et qualité de vie, tout en instaurant une continuité de vie entre quartier par un cheminement et en maintenant une continuité écologique.

Les principales mesures à poursuivre sont les suivantes :

- Créer des allées paysagères le long des voies de circulation ;
- Créer des voies de circulation douce maillées entre elles et assurant une continuité de déplacements vers les pôles d'attractions que sont les commerces, les lieux de culture et de loisirs, les lieux de service et de travail ;
- Développer les espaces verts et les îlots de fraîcheur ;
- Créer des stationnements et voies douces perméables ;
- Installer des stationnements pour les vélos supplémentaires pour favoriser les déplacements doux ;
- Limiter les réseaux de collecte des pluviales en privilégiant les noues et les espaces drainants ;
- Veiller à la sauvegarde des haies bocagères en zone rurale et des alignements d'arbres le long des chemins communaux ;
- Inciter les promoteurs immobiliers à insérer plus de végétalisation et d'arbres dans les projets d'aménagement.

## **\*Politique d'achat au sein de la collectivité**

- Introduire des critères environnementaux dans les marchés publics ;
- Favoriser les circuits courts en particulier dans l'approvisionnement alimentaire ;
- Prendre en compte les critères d'obsolescence pour l'approvisionnement en pièces détachées et de durée de vie des appareils et des matériels ;
- Privilégier les appareils à basse consommation d'énergie (étiquettes énergie) ;
- S'orienter vers des achats de matériels informatiques reconditionnés et l'allongement de la durée de vie du matériel acheté en améliorant son entretien et sa maintenance ;
- S'orienter vers l'achat de produits d'entretien plus écologiques.

## **\* Sensibilisation, information et participation collective**

- Favoriser l'accès au paillage par la fourniture de broyat issu des branches apportées aux services techniques et du surplus des espaces verts ;
- Proposer aux administrés des achats groupés de fioul, de granulés bois, de cuves de récupération d'eau, de composteurs, d'arbres et arbustes ;
- Informer la population sur les plantes adaptées aux canicules et peu exigeantes en eau ;
- Continuer le soutien aux journées Nature qui sensibilisent et informent la population ;
- Installer des composteurs collectifs en particulier dans l'habitat groupé ;
- Poursuivre l'installation de containers semi-enterrés en zone urbaine ;
- Relayer à la population les consignes de tri sélectif, d'économies d'énergie, d'écoconduite... en lien avec les professionnels du SITCOM et du SDE03 ainsi que dans le cadre d'activités proposées par le Point Commun ;
- Sensibiliser les agents de la collectivité au tri-sélectif, aux bonnes pratiques et réemploi notamment en matière informatique ;
- Créer des aires de covoiturage et inciter la population à covoiturer.

## Sobriété énergétique

Actuellement, le budget de fonctionnement de la collectivité qui s'élève à 5.8 millions d'euros est fortement impacté par des dépenses à caractère général supplémentaires notamment dues à la flambée des prix depuis le début de la guerre en Ukraine mais aussi à l'inflation majeure qui fait suite à la crise sanitaire. Les lignes budgétaires énergies, carburants et alimentation sont les plus impactées.

Il est donc proposé de s'engager dans un plan de sobriété générale en réduisant notamment les consommations d'énergie et d'eau pour réduire les effets sur l'environnement et le réchauffement climatique tout en réduisant les dépenses de fonctionnement en la matière.

Depuis quelques années des actions ont déjà été engagées (diminution de l'éclairage public, installation de lampes LED dans les bâtiments communaux, paillage, récupération des eaux de pluie, restructuration thermique du groupe scolaire Jean MOULIN...). Nous devons amplifier ces actions et réorienter une partie de nos investissements sur des dispositifs permettant à la collectivité d'atteindre une sobriété énergétique générale performante.

Les principales actions sont énumérées ci-dessous ; non exhaustives et évolutives, elles pourront être complétées par les contributions des agents municipaux, des membres du conseil consultatif, des utilisateurs des locaux communaux, des élus et plus généralement de tous citoyens avermois.

### **\*Installation de dispositifs de régulation, de programmation et de récupération**

- Programmation arrêt ou régulation des chauffages en adéquation avec l'occupation des locaux communaux (*Complexe administratif de la mairie dont salle des sports et salle des fêtes, services techniques, crèche, restaurants scolaires, Islea, agence postale, groupes scolaires, atelier musical, complexe sportif des Isles, boulodrome, bâtiment modulaire de l'amicale laïque section cyclo, local de l'amicale laïque chemin des vaches, local de la CNL à Pré Bercy*) ;
- Abaissement de la température à 19°C pour le chauffage (17°C pour la salle des sports) et à - 5°C par rapport à la température extérieure pour la climatisation ;

- Programmation d'une détection automatique de présence pour l'éclairage dans les bâtiments communaux occupés par des tiers (*salle des sports, complexe sportif, boulodrome, atelier musical, groupes scolaires...*) ;
- Installation de nouvelles cuves de récupération d'eau pour limiter l'usage de l'eau courante pour l'arrosage.

## **\*Remplacement des dispositifs énergivores et réduction des consommations d'eau**

- Vérification des puissances des compteurs pour les mettre en adéquation avec nos consommations et abonnements ;
- Poursuite du relamping des éclairages des locaux communaux en mettant des LED et en supprimant des panneaux compte tenu de la luminosité conséquente apportée par les LED ;
- Remplacement progressif de dispositifs d'éclairage public anciens par des foyers LED ;
- Système d'arrosage automatique des terrains de foot installé en 2022 pour permettre une réduction des consommations d'eau
- Suppression des ballons d'eau chaude pour les lavabos des toilettes publiques.
- Remplissage de la balayeuse par le puits et non par eau potable

## **\*Installations de dispositifs d'Energie Non Renouvelable sur les bâtiments publics**

L'étude devra montrer l'intérêt économique avec le retour sur investissement attendu avant que la commune ne décide d'installer de tels dispositifs ENR.

## **\*Programmation dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de travaux de rénovation thermique sur les bâtiments les plus énergivores**

L'objectif est d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 %. Le taux d'utilisation du bâtiment sera pris en compte dans la programmation de ces travaux.

## **\*Evolution progressive de la flotte de véhicules municipaux**

Les véhicules à faible consommation et les véhicules électriques seront privilégiés.



## **\*Information, sensibilisation aux comportements écocitoyens**

- Contrôle périodique des factures énergétiques par les ST pour assurer une veille ;
- Plan de balayage adapté et moins consommateur de carburant
- Respect de comportements éco-responsables des agents municipaux : *lumière et ordinateur à éteindre, portes des bureaux et salles à fermer, fermeture des volets des bâtiments municipaux, chauffe et climatisation à arrêter, utilisation des réservoirs d'eau à l'appui de pompes pour l'arrosage, écoconduite des véhicules municipaux...*);
- Sensibilisation des utilisateurs des locaux municipaux et des installations municipales à l'éco-responsabilité (idée de la Fresque du climat à l'étude dans le cadre du Point Commun).